

## Projet d'assainissement des eaux usées .... Les faits

Le projet d'assainissement des eaux usées de Sainte-Pétronille fait partie des préoccupations du conseil municipal depuis 2003. Considérant que beaucoup d'informations contradictoires circulent, il est temps de faire le point.

Voici donc une description sommaire du projet et des éléments à considérer pour aider à faire la lumière sur les décisions à venir et la tenue de la consultation publique obligatoire.

Le village de Sainte-Pétronille est aux prises avec une situation inquiétante relative à l'assainissement des eaux usées de sa localité. Au cœur du village, plusieurs résidences utilisent des installations de fortune plus ou moins performantes. Quoiqu'on en pense, elles ont permis de préserver la qualité de l'eau souterraine.

Rappelons qu'au Québec, il ne reste que 5% des municipalités qui n'ont pas de système d'assainissement collectif des eaux usées à l'intérieur de leur périmètre urbain. À l'Île d'Orléans, seules les municipalités de Saint-Laurent et Sainte-Pétronille sont dans cette situation.

Depuis le début des démarches, les élus recherchent une solution respectueuse de l'environnement qui offrira des garanties raisonnables de préserver la qualité de l'eau souterraine. Notre intervention doit donc tenir compte des aspects particuliers de notre territoire et proposer la solution la mieux adaptée.

La première démarche officielle de la municipalité consistait à appliquer une recommandation du MAMROT. Ce projet n'avait pas été retenu car le tracé des canalisations ainsi que la technologie proposée ne répondaient pas aux critères d'efficacité reconnus. Nous apprenions quelques mois plus tard que le procédé recommandé n'était plus proposé par le Ministère.

La seconde tentative, plus ambitieuse, proposait de couvrir tout le périmètre urbain en passant les canalisations sous la voie publique. Le périmètre urbain couvre approximativement la pointe du village desservie par un trottoir à l'exclusion du club de golf. Des mandats ont donc été confiés à une firme d'ingénieurs-conseils afin de faire un bilan de la situation et présenter des solutions. L'acquisition de connaissances s'est échelonnée sur quelques années afin de bien cerner les besoins, les particularités de notre territoire, les normes de rejet (OER) à respecter ainsi que les technologies de traitement reconnues et leur emplacement. Des études complémentaires ont été commandées pour connaître les pentes (arpentage) ainsi que la composition du sous-sol (forage).

Une ébauche de rapport préliminaire a donc été déposée au MAMROT en 2007 et des compléments d'informations ont été ajoutés en 2010. En janvier 2011, comme la décision tardait à venir, nous avons réuni la direction régionale du MAMROT et la firme d'ingénieurs pour tenter de justifier les délais. Nous y avons alors appris que les documents déposés par la firme d'ingénieurs ne répondaient pas aux exigences du ministère quant au contenu et que certaines notions n'étaient pas bien comprises.

Après quelques négociations avec les intervenants et pour répondre aux exigences de la nouvelle **politique** de gestion contractuelle, on nous a fortement conseillé de reprendre le processus en lançant un nouvel appel d'offres publiques.

Un mandat a donc été accordé en juillet 2011 pour rédiger un appel d'offres publiques pour le choix d'une firme d'ingénieurs habilités à prendre le dossier dans son état actuel et le faire cheminer jusqu'à sa pleine réalisation. Le nom de la firme devrait être connu à l'automne 2011. Leur premier mandat consistera à reprendre les informations acquises précédemment, analyser des scénarios et compléter le rapport préliminaire. Les paramètres suivants seront réévalués :

## TERRITOIRE DESSERVI :

Les programmes de **subventions** pour le captage et le traitement communautaire des eaux usées couvrent les immeubles du périmètre urbain. À l'intérieur de celui-ci, certaines zones où la densité de résidences est plus élevée sont plus propices à des systèmes communautaires alors que d'autres zones offrent des conditions permettant des installations autonomes.

La principale préoccupation de la Municipalité à ce sujet repose sur la garantie raisonnable de préservation de la qualité de l'eau souterraine. En fonction de la topographie et des bassins versants, certains îlots jugés sensibles devront être protégés par une zone tampon ou incluse au système collectif.

## SYSTÈMES DE CAPTAGE ET D'ASSAINISSEMENT :

Sainte-Pétronille est situé sur une pointe rocheuse avec une faible épaisseur de sol friable. Cette situation a été révélée par les forages et les scénarios en tiendront compte.

Les installations proposées de captage des eaux usées seront situées sous la voie publique. La configuration du territoire et la friabilité du sous-sol auront une influence sur les coûts d'excavation. Une attention particulière sera portée aux puits d'eau potable existants : Une vérification préalable de leur capacité (qualité et quantité) sera effectuée.

La capacité de traitement des eaux usées devra être suffisante pour traiter les débits calculés selon les normes imposées (OER). Tous les procédés d'assainissement reconnus conformes par le MAMROT seront considérés. Le choix final de la technologie et de son emplacement sera influencé par son efficacité reconnue, l'espace nécessaire pour son implantation, les risques de nuisances ainsi que les coûts d'infrastructure et d'opération. Différents scénarios seront proposés mettant en évidence les avantages et inconvénients de chacun.

## COÛTS ET FINANCEMENT :

La réalisation du projet d'assainissement des eaux usées engendrera des coûts importants:

Les coûts de l'étude préliminaire et d'acquisition de connaissances sont couverts à 90% par une contribution gouvernementale.

Les coûts des travaux d'ingénierie, des matériaux, d'équipements et de réalisation sont admissibles à des subventions gouvernementales variant entre 66% et 85%. Lors de l'analyse finale, elles seront pondérées pour atténuer le coût du financement. La partie non subventionnée sera financée par un prêt à long terme.

Les coûts de fonctionnement (opérations, entretien et financement) seront récurrents. Ils seront assumés par les utilisateurs à titre de taxe spéciale du service d'égout ajoutée au compte de taxes municipales. La proportion des coûts jugée communautaire (mairie, centre communautaire, église, etc.) sera répartie entre tous les propriétaires.

## TRAVAUX CONNEXES :

Lors des travaux d'excavation sous la voie publique, nous procéderons à la mise aux normes des égouts pluviaux, les trottoirs et autres services publics. Afin de minimiser nos coûts, une demande a été déposée au MTQ pour coordonner les travaux.

Pour la même raison, la municipalité est inscrite au *Programme d'enfouissement des réseaux câblés sur des sites d'intérêt patrimonial et culturel*. Une décision distincte sera prise à ce sujet.

#### ÉTAPES DU PROJET :

Tous les élus sont informés régulièrement de l'avancement du projet. Le processus d'appel d'offres publiques pour le choix d'une firme d'ingénieurs-conseils aboutira à l'automne 2011. Le comité de sélection sera composé de citoyens non-élus invités pour leurs compétences.

Les étapes importantes à franchir consistent à :

- 1- Compléter le rapport préliminaire
- 2- Valider sa recevabilité par les instances décisionnelles (MAMROT)
- 3- Harmoniser les autorisations et ententes avec le MTQ
- 4- Valider le territoire couvert par le projet
- 5- Valider les objectifs environnementaux de rejets, les débits, les technologies et l'emplacement du système de traitement
- 6- Estimer les coûts totaux et admissibles aux subventions
- 7- Déposer les demandes officielles au MAMROT et au MTQ

#### CONSULTATION PUBLIQUE :

L'assemblée publique de consultation obligatoire sera normalement convoquée une fois l'étape 6 complétée. Pour le moment, nous sommes encore dans le processus d'acquisition de connaissances et il serait prématuré de débattre le projet publiquement sur des informations incomplètes.

Tel qu'annoncé à plusieurs reprises, vous serez invités à vous exprimer aussitôt que les scénarios conformes seront disponibles. À cette occasion, tous les intervenants seront présents pour répondre à vos questions.

Pour demeurer informés, nous vous invitons à :

- consulter le site de la municipalité <http://ste-petronille.iledorleans.com/>,
- communiquer avec un élu,
- transmettre vos questions par courriel ([ste-petronille@qc.aira.com](mailto:ste-petronille@qc.aira.com))
- ou assister aux assemblées mensuelles.

Bon été,

Marcel Laflamme, conseiller responsable des infrastructures

Harold Noël, maire